Manuel d’utilisation

UBS KeyDirect

Version 6.1, juin 2015

Sommaire

1. Interface client UBS KeyDirect 4
1.1 Avant-propos 4
1.2 UBS KeyDirect 4
1.3 Modes de communication 7
1.4 Echange d'informations 7
1.5 Mécanismes de sécurité 8
1.5.1 Protocole / chiffrage 8
1.5.2 Compression des données 8
1.5.3 Certificats 8

2. Informations de compte (BD) 9
2.1 Volume 9
2.2 Fonctions 9
2.3 Fonction BD16: Mouvements de compte en suspens (MT942) 10
2.4 Fonction BD21: Solde en compte et mouvements comptabilisés (MT940) 11
2.5 Fonction BD25: Avis de crédit / débit accumulés (MT942) 11
2.6 Fonction BD31: Messages de retour BVRB UBS 12

3. Documents électroniques (ES) 13
3.1 Propriétés spécifiques 13
3.2 Devoir de consultation 13
3.3 Fonction ES01: Consultation des e-documents 13
3.4 Devoir d'archivation 13

4. Entrées de paiements LSV+/BDD (DD) 14
4.1 Volume 14
4.2 Fonctions 14
4.3 Fonction DD01: Livraison de fichier LSV avec signature électronique 14
4.4 Fonction DD02: Liste de récapitulation / d'erreurs de SIC SA 14
4.5 Fonction DD03: Notification d'entrées LSV 14

5. Ordres de paiement (FT) 16
5.1 Volume 16
5.2 Fonctions 16
5.3 Options de frais (paiements SWIFT) 16
5.4 Champ 23 (paiement SWIFT MT101) 17
5.5 Champ 72 (paiements SWIFT MT100) 17
5.6 Fonction FT51: Paiements individuels au format SWIFT MT100 18
5.7 Fonction FT52: Ordres de paiement individuel au format SWIFT MT101 18
5.8 Fonctions FT61 & FT62: Paiements DTA 18
5.8.1 Volume 18
5.8.2 Comptabilisation et notification 19

5.8.3 Déroulement horaire 19
5.9 Fonction FT63: Protocole de traitement DTA 20

6. Cours des devises (FX) **21**

7. Fonctions du système (SY) **22**
7.1 Fonction SY01: Fonctions autorisées 22
7.2 Fonction SY02: Ensemble des fonctions existantes 22
7.3 Fonction SY03: Données disponibles 22
7.4 Fonction SY71: Tableau de référence BC/BIC 22
7.5 Fonction SY99: Test de communication 22

8. UN/EDIFACT **23**
8.1 Avis de débit 23
8.2 Avis de crédit 23
8.3 Soldes en compte et mouvements de compte 24
8.3.1 Fonction FINSTA Intraday 24
8.3.2 Fonction FINSTA End of Day 24
8.4 Avis de sécurité 25
8.5 Ordres de paiement 25
8.6 Avis d'état 25

9. ISO 20022 ..... **26**
9.1 Volume 26
9.2 ISO 20022 - Transfert d'ordres groupés 26
9.2.1 Types de paiements 26
9.2.2 Fonctions de paiement 26
9.3 ISO 20022 Reporting 27
9.3.1 Types d'informations 27
9.3.2 Types d'informations 27

10. Supply Chain Solutions (SCS) **28**
10.1 Volume 28
10.2 Formats 28
10.3 Types d'ordres 28

11. Dispositions particulières **29**
11.1 KeyDirect X.Change 29
11.2 KeyDirect EBICS 29
11.3 Légitimation 30
11.4 Adresse IP 30
11.5 Risques 30
11.6 Mentions légales / restrictions 31
11.7 Blocage 31
11.8 Réglementations 31

12. Hotline d'UBS KeyDirect **32**

1. Interface client UBS KeyDirect

1.1 Avant-propos

La présente documentation vous donne un aperçu des fonctionnalités et possibilités d'UBS KeyDirect.

Les différentes fonctions bancaires disponibles sont énumérées, les modes de communication possibles sont décrits et les mesures de sécurité nécessaires pour une connexion à UBS KeyDirect sont présentées.

Pour un approfondissement des fonctions bancaires, vous trouverez un descriptif détaillé des fonctionnalités proposées.

La description des exigences techniques se trouve dans le document «Manuel technique d'UBS KeyDirect».

1.2 UBS KeyDirect

UBS KeyDirect est une interface logicielle standardisée permettant une communication «ouverte» entre UBS et ses clients. Système front-end, UBS KeyDirect est organisé de sorte à assurer la communication électronique avec les différents systèmes des clients et à libérer ainsi UBS des tâches de sécurité et de communication.

L'interface se basant sur des normes industrielles internationalement reconnues permet une connexion flexible des différents systèmes des clients.

Six groupes de fonctions différents et UN/EDIFACT & ISO20022 sont disponibles.
Tout utilisateur doit être autorisé dans la base de données UBS KeyDirect pour l'ensemble des fonctions avec lesquelles il souhaite travailler. Toutes les fonctions (sauf UN/EDIFACT & ISO20022) sont désignées par un alias comportant quatre caractères, dont les deux premières lettres correspondent à un groupe de fonctions.

UBS KeyDirect est généralement en service 7 jours par semaine et 24 heures par jour. Durant la nuit et les jours non ouvrés de la banque, l'accès peut être limité suite à une réorganisation des données.

Pour les vérifications dans le cadre de problèmes d'exploitation, le point de contact est disponible pendant les horaires de bureau durant les jours ouvrés normaux de la banque à Zurich.

1.3 Partenaires éditeurs de logiciels

Différents producteurs de logiciels ont intégré l'interface UBS KeyDirect à leurs produits logiciels. Ils peuvent ainsi avec l'interface UBS KeyDirect acquérir des solutions déjà éprouvées et les employer pour un échange électronique de données avec UBS.

Vous trouverez la liste des partenaires éditeurs de logiciels sur Internet à l'adresse

www.ubs.com/keydirect-partner

1.4 Groupes de fonctions (y c. **UN/EDIFACT & ISO20022)**

Les groupes de fonctions suivants et UN/EDIFACT & ISO20022 sont disponibles:

Groupes de fonctions	Alias	Description
BD (Balances and Details)	BD16	Mouvements de comptes en suspens au cours de la journée (Intraday) au format SWIFT MT942
	BD21	Solde en compte y c. mouvements par valeur et mouvements comptabilisés au format SWIFT MT940
	BD25	Mise à disposition des débits et des crédits en fonction des événements au cours de la journée (Intraday) au format SWIFT MT942
	BD26	Notification d'avis de débit accumulés au format SWIFT MT900
	BD27	Notification d'avis de crédit accumulés au format SWIFT MT910
	BD31	Messages de retour BVRB UBS
ES E-Statements	ES01	Consultation de documents électroniques signés et indexés
DD Direct Debit	DD01	Livraison de fichier LSV avec signature électronique
	DD02	Liste de récapitulation / d'erreurs de SIC SA
	DD03	Notification d'entrées LSV
FT Funds Transfer	FT51	Ordres individuels au format SWIFT (MT100)
	FT52	Ordres individuels au format SWIFT (MT101)
	FT61	Paiements DTA sans signature électronique
	FT62	Paiements DTA avec signature électronique
	FT63	Protocole de traitement DTA
FX Foreign Exchange	FX22	Cours au comptant FX UBS Quotes
SY System Functions	SY01	Fonctions autorisées
	SY02	Ensemble des fonctions existantes
	SY03	Données disponibles
	SY71	Tableau de référence BIC/BC (uniquement pour la Suisse)
	SY99	Fonction de test de communication

UN/EDIFACT	Fonction	Description
Avis de débit	DEBADV, DEBMUL	Débits au cours de la journée (Intraday)
Avis de crédit	CREADV, CREEXT, CREMUL	Crédits au cours de la journée (Intraday)
Soldes en compte et mouvements de compte	FINSTA	Mouvements de compte en suspens au cours de la journée (Intraday)
	FINSTA	Solde en compte y c. mouvements par valeur et mouvements comptabilisés (End of Day)
Sécurité	AUTACK	Signature électronique (authentification, accusé de réception)
	KEYMAN	Gestion des certificats et des clés publiques
	CIPHER	Cryptage des messages reposant sur des certificats X.509
Ordres de paiement	PAYMUL	Ordre groupé Ordre individuel (avec PAYMUL D96A «online»)
Etat	BANSTA	Avis d'état bancaire
	CONTRL	Avis d'état technique concernant • la réception (CONTRL light) ou • la réception et l'analyse syntaxique (CONTRL normal)

ISO 20022	Fonction	Description
Ordres de paiement	PN01	Livraisons d'ordres de paiement au format ISO 20022, sans confirmation papier
Etat	PN02	Messages de retour ISO 20022 (protocole de traitement)
	PN08	Livraison de fichiers de recouvrement direct SEPA au format ISO 20022
	CAMT	Camt.052 Mise à disposition des débits et des crédits en fonction des événements au cours de la journée (Intraday) Camt.53 Solde en compte y c. mouvements par valeur et mouvements comptabilisés

1.3 Modes de communication

Le tableau suivant présente les modes de communication possibles:

Mode	Protocole	Accès
Internet	TCP/IP	Server Adress 1&2: keydirect.ubs.com Port: 7005
Connexion directe (PPP)	TCP/IP	Server Adress 1: 193.134.254.4 Server Adress 2: 193.134.254.132 Port: 7005 Téléphone analogique: 0840 840 520 Téléphone ISDN: 0840 840 521 ou 0840 840 522 PPP User/Pass: ppp1 / elkppp

On utilise pour la connexion le protocole TCP/IP sécurisé avec SSL.

Vous trouverez le descriptif détaillé des réglages nécessaires au niveau de votre logiciel dans la documentation du paquet logiciel. Vous pouvez également vous adresser à votre fabricant de logiciels respectif.

1.4 Echange d'informations

Des fichiers sont utilisés pour l'échange de données. Les données doivent être livrées suivant le standard de SWIFT, UN/EDIFACT ou un autre standard interbancaire courant.

En fonction des accords mutuels et des modes de communication utilisés, les données sont cryptées soit par le client, soit par UBS.

Tout transfert avec UBS KeyDirect doit être initié par le biais du système client. Cela signifie que le système client collecte les fichiers auprès d'UBS et les envoie à UBS via UBS KeyDirect.

Le transfert des données est considéré comme réussi dès confirmation de la réception par UBS au moyen d'un fichier de confirmation.

Ce fichier contient:

- Pour chaque **ordre**, une confirmation positive (ACK) ou une confirmation négative (NAK) avec une cause de l'erreur (Error Code). Pour DTA, la confirmation concerne l'ensemble du fichier.

- Pour chaque **requête**, les données requises ou un message d'erreur avec une cause de l'erreur (Error Code).

1.5 Mécanismes de sécurité

1.5.1 Protocole / chiffrage

Le protocole de communication repose sur une connexion TCP/IP sécurisée avec SSL. Il est mis à disposition des fabricants de logiciels d'UBS.

Le protocole SSL crypte les données automatiquement avec l'algorithme IDEA 128 bits. Par ailleurs, la totalité du dialogue entre UBS et ses clients est également crypté.

1.5.2 Compression des données

La compression des données est effectuée automatiquement.

1.5.3 Certificats

Puisqu'il n'existe pas encore de standard officiellement reconnu par UBS dans le domaine des certificats clients, l'identification des clients UBS KeyDirect passe actuellement par la clé CRT. Les clés sont délivrées au client UBS par UBS.

L'identification du serveur UBS KeyDirect vis-à-vis du client passe par un certificat serveur reposant sur X.509. Les clés publiques employées ont une longueur de 1024 bits.

1.5.4 Somme de contrôle

Tout ordre de paiement doit impérativement être doté d'une somme de contrôle (MAC). Cette somme de contrôle est calculée séparément pour chaque ordre individuel et avec DTA pour l'ensemble du fichier.

La somme de contrôle correspond à ISO/IEC X9.9 avec DES comme chiffrement par bloc.

2. Informations de compte (BD)

2.1 Volume

Avec le groupe de fonctions «Informations de compte», les clients UBS peuvent consulter des informations de compte par voie électronique au format SWIFT et recevoir des notifications BVRB UBS par transfert de fichier.

Il est possible de consulter les informations suivantes d'UBS et d'autres banques en Suisse et à l'étranger:

Relevé de compte
Est toujours mis à disposition le matin suivant le traitement de fin de journée, avant 8h00, généralement et concerne la veille

Mouvements comptabilisés / en suspens
Sont toujours mis à disposition le matin suivant le traitement de fin de journée, avant 8h00, généralement et concerne la veille

Mouvements Intraday
Sont mis à disposition durant la journée en fonction des événements du trafic des paiements UBS et sont considérés comme étant en suspens jusqu'à légitimation dans le relevé de compte

2.2 Fonctions

Pour la consultation d'informations de compte au format SWIFT, les fonctions suivantes sont disponibles:

Fonctions	Description
BD16	Notification de comptabilisation déjà consignée au format SWIFT MT942
BD21	Notification de comptabilisation déjà consignée avec avis du solde en compte au format SWIFT MT940
BD25	Notification d'avis de crédit et de débit accumulés au format SWIFT MT942
BD26	Notification d'avis de débit accumulés au format SWIFT MT900
BD27	Notification d'avis de crédit accumulés au format SWIFT MT910
BD31	Messages de retour BVRB UBS

Comme prestations complémentaires, UBS fournit une valeur de code pour les fonctions BD16 et BD21. Ce code de texte d'écriture supplémentaire (EBTC) peut être mis en œuvre en 4 langues au moyen d'un tableau auxiliaire. Ce texte vous propose des informations plus détaillées concernant le type de comptabilisation.

Vous trouverez le tableau (au format PDF) des valeurs de code sur Internet à l'adresse:

www.ubs.com/keydirect

2.3 Fonction BD16: Mouvements de compte en suspens (MT942)

Avec cette fonction, les mouvements de compte en suspens sont rapportés comme suit:

- Tous les mouvements de compte en suspens, pas encore comptabilisés dans le traitement de fin de journée, sont livrés à intervalles réguliers. Tous les mouvements avec une date de valeur ultérieure à aujourd'hui sont livrés avec cette fonction. Vous obtenez systématiquement dans cette fonction un rapport quotidien des mouvements jusqu'à ce jour (date de valeur = aujourd'hui). Lorsque la date de valeur est atteinte (date de valeur = aujourd'hui), ces mouvements sont comptabilisés dans le traitement de fin de journée et apparaissent de nouveau le lendemain dans la fonction BD21 comme mouvements définitivement comptabilisés.

- Vous pouvez choisir n'importe quel intervalle dans la période de 24 heures comme heure de création des fichiers. Le plus petit intervalle est d'une demi-heure.
  (par défaut, les fichiers sont mis à disposition à 7h00, 11h00 et 15h00)

- Il existe deux types de mises à disposition pour les fichiers:

    - **«Incrémental»** (par défaut)
      Seules les comptabilisations nouvellement accumulées sont consultées à chaque accès. Les comptabilisations n'apparaissent toujours qu'une seule fois par fichier (quantité d'écart).

    - **«Tout»**
      Tout le volume de données existant est téléchargé à chaque accès. Le fichier est rempli de manière cumulative, cela signifie que les données déjà chargées sont de nouveau transférées à chaque accès (quantité totale).

- Il est possible avec «Floor Limit» (valeur nulle par défaut) d'obtenir que soient livrées uniquement les informations présentant un montant identique ou supérieur à la limite souhaitée par le client.

- Il est possible de définir qu'un fichier doit toujours être établi à l'heure de création souhaitée, même si aucun mouvement n'a été observé, ou bien qu'un fichier doit être établi uniquement en présence de mouvements (par défaut).

2.4 Fonction BD21: Solde en compte et mouvements comptabilisés (MT940)

Vous obtenez avec cette fonction le solde comptable de la veille, les mouvements comptabilisés, le solde à la date de valeur de la veille et les futurs mouvements par valeur des mouvements déjà consignés. UBS KeyDirect met à votre disposition les soldes et les mouvements pour chaque compte, une fois par jour, dans un message ou plusieurs messages séparés.

Les principes suivants sont essentiels à cet égard:

- Dans le cadre de la fonction BD21, UBS KeyDirect peut également mettre un message à disposition lorsque le solde n'a pas connu de modifications par rapport à la veille (pour les comptes chez UBS).

- Vous obtenez non seulement les soldes, mais aussi les mouvements de compte comptabilisés dans le traitement de fin de journée. Cela signifie que les mouvements rapportés jusque-là dans les fonctions BD16 ou BD25 et qui sont maintenant comptabilisés apparaissent ici une nouvelle fois, mais ne sont plus présents dans les deux autres fonctions.

- Les données sont mises à disposition une fois par jour, le matin avant 8h00.

- Il est également possible de transférer des informations provenant d'autres banques. Il convient au cas par cas de clarifier avec la banque tierce correspondante les heures auxquelles ces informations sont proposées ainsi que leur contenu.

- Les messages qui ne sont pas consultés sont ajoutés au fichier pendant un maximum de 45 jours et continuent d'être disponibles.

2.5 Fonction BD25: Avis de crédit / débit accumulés (MT942)

UBS KeyDirect obtient des informations en fonction des événements depuis l'application relative aux opérations de paiement. Ces informations sont consignées de manière continue sur UBS KeyDirect et mises à votre disposition pour un transfert.

Les principes suivants sont essentiels à cet égard:

- Les avis ne peuvent être transférés qu'une seule fois par utilisateur d'UBS KeyDirect. Cela signifie qu'il n'existe aucune fonction pour une consultation ultérieure des avis.

- Si vous choisissez plusieurs fois par jour la fonction «Avis», vous obtiendrez alors toujours les mouvements actuels depuis le dernier transfert.

- Les avis sont réorganisés quotidiennement. Lorsqu'un mouvement est rapporté comme étant comptabilisé (fonction BD21), il est alors supprimé des avis et n'est plus disponible.

- Si des avis ne sont pas consultés ou ne sont pas rapportés comme étant comptabilisés, ils restent alors disponibles sur UBS KeyDirect pour le prochain transfert jusqu'à la date de comptabilisation.

Les fonctions BD26 et BD27 permettent de consulter séparément les avis de crédits / débits accumulés.

2.6 Fonction BD31: Messages de retour BVRB UBS

Dans le cadre de «BVRB UBS via UBS KeyDirect», UBS permet à ses clients de consulter des entrées BVRB par voie électronique via UBS KeyDirect pour les reprendre dans leur propre système de comptabilité.

Les formats et spécifications supportés par UBS KeyDirect pour une utilisation correcte sont décrits dans la documentation «Manuel BVRB UBS».

Le fichier avec les détails de paiement BVRB UBS peut être consulté avec la fonction BD31.

Veuillez tenir compte de ce qui suit:

- **Périodicité**
  Le message de retour des montants reçus est émis une fois par jour.

- **Comptabilisation**
  Les entrées de paiements sont créditées chaque jour sur le compte de crédit.

- **Mise à disposition des données**
  Les fichiers contenant les notifications de paiement BVRB UBS peuvent être consultés le jour suivant l'entrée.

- **Reproduction**
  Les supports de données déjà consultés peuvent de nouveau être commandés auprès d'UBS durant 45 jours à compter de la mise à disposition. Une fois ce délai écoulé, une livraison ultérieure est possible pendant 6 mois au maximum et à titre payant, peu importe que le dossier ait déjà été consulté ou non.

3. Documents électroniques (ES)

La fonction ES01 «Consultation e-documents» permet de consulter des documents sous forme électronique (PDF). Les e-documents sont identiques sur le plan du contenu aux documents bancaires physiques, ils comportent une signature numérique et des données d'index (qu'on appelle métadonnées).

Ils satisfont ainsi aux conditions d'archivage conforme au droit et remplacent totalement les actuels documents bancaires physiques.

3.1 Propriétés spécifiques

Les documents électroniques ont un caractère officiel. Le traitement sur papier peut donc cesser lors du passage aux e-documents.

Les e-documents consultés sont considérés comme livrés et peuvent être traités pour une nouvelle consultation via KeyDirect uniquement dans des cas exceptionnels, dans un délai de 45 jours et une fois maximum.

3.2 Devoir de consultation

Dès que les e-documents sont disponibles pour consultation sur le serveur KeyDirect, ils sont considérés comme livrés. Il est de la responsabilité du client d'assurer une consultation régulière dans les plus brefs délais. Au vu des quantités de données concernées, les e-documents sont sauvegardés au maximum pendant 45 jours sur le serveur d'UBS KeyDirect. Ils sont ensuite supprimés.

3.3 Fonction ES01: Consultation des e-documents

Cette fonction permet de consulter les e-documents disponibles. La consultation est toujours initiée par le client. Il peut s'agir ici soit du client final, soit d'un prestataire d'archivage externe.

Tous les e-documents sont consultés de manière uniformisée avec la fonction ES01. Aucune différenciation n'est faite entre les différents groupes/types de documents.

Si le transfert de données échoue suite à des problèmes de transmission ou une interruption de la connexion, les documents électroniques restent sur le serveur d'UBS KeyDirect. La consultation doit alors être relancée.

3.4 Devoir d'archivation

De manière à ce que la correspondance d'affaires transmise par voie électronique ait la même valeur probante que la correspondance physique, elle doit être archivée conformément aux prescriptions sur la conservation des données transmises par voie électronique.

Pour la Clientèle Grandes Entreprises, le Code des obligations (CO), l'Ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres comptables (Olico) et l'Ordonnance relative aux données et informations transmises par voie électronique (ElDI-V) font foi.

4. Entrées de paiements LSV+/BDD (DD)

4.1 Volume

Le système de recouvrement direct via UBS KeyDirect permet, avec le type d'enregistrement TA875, aussi bien de livrer des entrées (LSV+/BDD) directement auprès d'UBS SA (ci-après UBS) que de consulter par voie électronique un fichier de notification des entrées.

4.2 Fonctions

Pour le système de recouvrement direct, les fonctions suivantes sont disponibles:

Fonction	Description
DD01	Livraison de fichier LSV+/BDD avec signature électronique
DD02	Liste de récapitulation et d'erreurs de la SIX Interbank Clearing
DD03	Notification d'entrées LSV+/BDD

4.3 Fonction DD01: Livraison de fichier LSV avec signature électronique

Les fichiers livrés sont contrôlés suivant les critères total des valeurs de hachage, ID LSV, numéro de compte et date de valeur. Les fichiers vérifiés sont transmis un à un à la SIC SA. Un fichier de confirmation est généré pour chaque fichier LSV reçu.

Si un fichier ne présente aucune erreur formelle, une réponse ACK est retournée dans le champ 7A. Si le fichier ne peut pas être accepté, une réponse NAK est générée dans le champ 7A, et les indications précises concernant la cause de l'erreur sont fournies dans les champs 21 (numéro de séquence) et 79 (Error Code). Si un fichier est défectueux, l'ensemble du fichier est refusé.

4.4 Fonction DD02: Liste de récapitulation / d'erreurs de SIC SA

Les messages de retour envoyés par la SIC SA à UBS (liste de récapitulation ainsi qu'une liste de lecture et une liste des erreurs en cas d'erreur) sont consultés au format texte avec la fonction DD02.

4.5 Fonction DD03: Notification d'entrées LSV

La fonction DD03 permet de consulter le fichier avec les références de l'enregistrement des crédits de type 3 de manière analogue à la fonction BD31. Le fichier contient exclusivement des crédits de LSV.

UBS KeyDirect comprime toutes les notifications de manière à toujours avoir un seul fichier à disposition. Si un client dispose de plusieurs comptes, les entrées de tous les comptes sont alors mises à disposition dans un seul fichier.

Veuillez tenir compte de ce qui suit:

- **Périodicité**
  Le message de retour des montants reçus est émis une fois par jour.
- **Comptabilisation**
  Les entrées de paiements sont créditées chaque jour sur le compte de crédit.
- **Mise à disposition des données**
  Le fichier contenant les notifications peut être consulté le lendemain. Les données sont codées dans

un fichier commun au format ASCII. Les entrées de tous les comptes sont déposées dans un fichier. L'enregistrement total est toujours recalculé.

5. Ordres de paiement (FT)

5.1 Volume

Le groupe de fonctions «Ordres de paiement FT» permet le transfert électronique de paiements SWIFT et d'ordres groupés au format DTA. Le traitement est effectué en fonction de la date d'exécution et du délai d'acceptation de la monnaie respective.

Pour les paiements individuels urgents en CHF ou monnaie étrangère, les fonctions FT51 et FT52 sont à votre disposition. Pour les ordres groupés, les fonctions FT61 et FT62.

Le format DTA (fonctions FT61 & FT62) connaît les types de paiement suivants:

- Paiements ESR (TA826)
- Paiements en CHF en Suisse (TA827)
- Paiements en CHF / monnaie étrangère à l'étranger et paiements en monnaie étrangère en Suisse (TA830)
- Chèque bancaire en CHF / monnaie étrangère (TA832)
- Paiements en CHF / monnaie étrangère avec IBAN/IPI en Suisse et à l'étranger (TA836)

5.2 Fonctions

Pour l'attribution d'ordres de paiement, les fonctions suivantes sont à votre disposition:

Fonction	Description
FT51	Ordres individuels au format SWIFT MT100
FT52	Ordres individuels au format SWIFT MT101
FT61	Ordres de paiement au format DTA, avec confirmation papier
FT62	Ordres de paiement au format DTA, sans confirmation papier
FT63	Messages de retour DTA (protocole de traitement)

5.3 Options de frais (paiements SWIFT)

Il est possible d'influer sur les frais dans le champ «Option de frais» (code 71A), comme suit:

- **Code «OUR»** = tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre
  Le coût des prestations et les frais de tiers incombent au donneur d'ordre
- **Code «BEN»** = tous les frais sont à la charge du bénéficiaire
  Le coût des prestations et les frais de tiers incombent au bénéficiaire
- **Code «SHA**» = partage des frais
  Le coût des prestations incombe pour moitié au donneur d'ordre et au bénéficiaire

5.4 Champ 23 (paiement SWIFT MT101)

Les valeurs de code suivantes sont acceptées et validées dans le champ «Instructions» (code 23E):

Valeur du code	Signification	Explication
CHQB	Cheque Beneficiary	Paiement effectué par chèque
INTC	Intercompany	Paiement entre deux entreprises appartenant au même groupe
NETS	Net Settlement System	Paiement devant être effectué via NETS
OTHR / texte variable	Other	Le texte variable permet de transmettre les valeurs de code / informations convenues de manière bilatérale (texte libre structuré)
PHON / texte variable	Téléphone	Le bénéficiaire doit être contacté par téléphone par sa banque
RTGS	Real Time Gross Settlement	Paiement devant être effectué via RTGS
URGP	Urgent payment	Paiement urgent devant être effectué aussi rapidement que possible
EQUI	Equivalent	Consigne de transmettre au destinataire un montant dans une monnaie correspondant au montant ordonné dans une autre monnaie.

5.5 Champ 72 (paiements SWIFT MT100)

Pour des raisons techniques, le texte libre du champ 72 est limité à 6 lignes comportant chacune 30 caractères. Les caractères excédentaires en fin de ligne ne seront **pas** transmis à la banque tierce.

Les valeurs de code suivantes sont acceptées et validées:

Valeur du code	Signification	Explication
CHQB	Cheque Beneficiary	Paiement effectué par chèque
INTC	Intercompany	Paiement entre deux entreprises appartenant au même groupe
NETS	Net Settlement System	Paiement devant être effectué via NETS
OTHR / texte variable	Other	Le texte variable permet de transmettre les valeurs de code / informations convenues de manière bilatérale (texte libre structuré)
PHON / texte variable	Téléphone	Le bénéficiaire doit être contacté par téléphone par sa banque
RTGS	Real Time Gross Settlement	Paiement devant être effectué via RTGS
URGP	Urgent payment	Paiement urgent devant être effectué aussi rapidement que possible

EQUI	Equivalent	Consigne de transmettre au destinataire un montant dans une monnaie correspondant au montant ordonné dans une autre monnaie.

5.6 Fonction FT51: Paiements individuels au format SWIFT MT100

MT100 permet de transmettre des paiements individuels au débit de comptes UBS ainsi qu'au débit de comptes auprès de banques tierces.

Un message de confirmation MT01K, y c. une réponse ACK ou NAK et un code erreur correspondant sont acheminés pour chaque ordre de paiement.

5.7 Fonction FT52: Ordres de paiement individuel au format SWIFT MT101

MT101 permet de transmettre des paiements individuels au débit de comptes UBS ainsi qu'au débit de comptes auprès de banques tierces.

Un message de confirmation MT01K, y c. une réponse ACK ou NAK et un code erreur correspondant sont acheminés pour chaque ordre de paiement.

5.8 Fonctions FT61 & FT62: Paiements DTA

5.8.1 Volume

Pour le traitement rapide, sûr et sans document papier des paiements de masse, UBS propose le transfert de fichiers DTA. UBS KeyDirect est conçu de manière à pouvoir livrer avec un seul fichier différents types de paiements en franc suisse et dans des monnaies étrangères.

Vous trouverez la description précise de l'interface DTA dans le manuel «Standards et formats DTA» de SIX Payment Services (www.sic.ch).

Pour le traitement des ordres de paiement DTA, UBS propose les deux fonctions suivantes:

Ordres de paiement au format DTA, avec confirmation papier (FT61)

Si vous utilisez la fonction FT61, vous envoyez en sus du fichier DTA un ordre de bonification DTA écrit à UBS. UBS examine l'ordre et valide le fichier DTA transmis pour son traitement ultérieur.

Ordres de paiement au format DTA, sans confirmation papier (FT62)

Avec la fonction FT62, une signature électronique est fournie en fin de fichier et contrôlée par UBS. En cas d'examen probant de cette signature, le fichier est validé pour son traitement ultérieur.

Pour chaque fichier d'ordre transmis avec les fonctions FT61 et FT62, un message de confirmation MT01K, y c. une réponse ACK ou NAK et un code erreur correspondant sont acheminés.

Si les ordres transmis dans le fichier d'ordre n'ont pas tous été confirmés avec une réponse ACK dans le message de confirmation MT01K, il convient de vérifier les ordres non confirmés et, le cas échéant, de les retransmettre.

Il est possible de traiter en l'espace d'une journée pour chaque ID d'expéditeur DTA plusieurs fichiers DTA avec la même date de traitement et le même ID de donneur d'ordre DTA.

Les ordres DTA peuvent - en fonction de la date de livraison ou du jour de traitement / date de valeur souhaité(e) - être annulés auprès de la hotline d'UBS KeyDirect (tél. 0848 807 848).

5.8.2 Comptabilisation et notification

Ordres en CHF en Suisse

Les ordres en CHF en Suisse sont regroupés en une comptabilisation collective pour chaque jour de traitement et notifiés au moyen d'un avis de débit total.

Ordres en CHF à l'étranger et en monnaies étrangères

Les ordres en CHF à l'étranger et en monnaies étrangères sont regroupés en une comptabilisation collective pour chaque devise et chaque jour de traitement. La notification prend la forme d'un avis de débit total (un seul avis pour tous les ordres). Des avis individuels sont possibles, mais il faut pour ce faire fournir le code «/SP/» (Single Payment) dans le champ 72.

Codes de frais

Les paiements au format TA830 avec les codes de frais BEN ou OUR dans le champ 72 sont toujours traités comme comptabilisation individuelle avec débit individuel.

Les paiements au format TA836 avec les codes de frais 0 (OUR) ou 1 (BEN) dans le champ 71A sont toujours traités comme comptabilisation individuelle avec débit individuel.

Pour les comptabilisations collectives, il convient d'employer le code de frais 2 (SHA = partage des frais).

5.8.3 Déroulement horaire

Client		UBS KeyDirect
Transfert du fichier DTA	⇒	Vérification immédiate du fichier DTA
		⇓
Réception du fichier de confirmation avec une réponse ACK/NAK - message dans MT01K	⇐	Création du fichier de confirmation MT01K durant la même session
		⇓
		En cas de livraison du fichier DTA avant l'heure limite (8h00), la comptabilisation est réalisée le même jour, sinon le jour ouvré suivant de la banque
		⇓
Réception du protocole DTA	⇐	Création du protocole DTA (FT63), lequel est disponible après transmission du fichier DTA aux alentours de 6h30, 9h00, 12h00, 15h30 et 21h30.

Les paiements peuvent avoir une date de valeur jusqu'à 60 jours civils dans le futur. Les paiements avec une date de valeur dans le passé sont exécutés avec la date la plus proche. La date de valeur et de traitement peut être antérieure de 7 jours civils à la livraison. Si cette période est dépassée (-7 jours et +60 jours), le fichier est refusé dans sa totalité.

5.9 Fonction FT63: Protocole de traitement DTA

Ce protocole renseigne sur les paiements acceptés par UBS. Les paiements non acceptés apparaissent avec le motif du refus. Sachant que la solvabilité est vérifiée seulement au moment d'exécuter l'ordre, les paiements qui doivent être refusés pour des raisons liées à la solvabilité apparaissent dans le protocole de traitement comme étant exécutés.

6. Cours des devises (FX)

La fonction «FX22 cours des devises» fournit périodiquement des cours de devises au comptant d'UBS Quotes.

Les données sont actualisées toutes les demi-heures durant les horaires de négoce habituels.

Les cours indiqués revêtent un caractère purement informatif, UBS décline toute responsabilité quant à leur exactitude.

Les cours sont présentés sous forme de tableau et peuvent être consultés par transfert de fichier.

Monnaies	Achat	Vente	Heure	Date
EUR/CHF	1,2014	1,2012	09:17:29	18.11.2014
EUR/USD	1,2487	1,2486	09:17:29	18.11.2014
AUD/CHF	0,8394	0,839	09:17:05	18.11.2014
AUD/USD	0,8725	0,8723	09:17:50	18.11.2014
JPY/CHF	0,8242	0,8239	09:17:38	18.11.2014

7. Fonctions du système (SY)

Les «Fonctions du système (SY)» sont des fonctions d'assistance pouvant être utilisées de manière manuelle ou automatisée dans un dialogue interactif.

7.1 Fonction SY01: Fonctions autorisées

Cette fonction fournit un aperçu des fonctions du système utilisées activement.

7.2 Fonction SY02: Ensemble des fonctions existantes

Indépendamment des fonctions activées par accord, la fonction SY02 fournit un aperçu de toutes les fonctions généralement utilisables supportées par UBS KeyDirect.

7.3 Fonction SY03: Données disponibles

La fonction SY03 permet de voir avec une seule consultation les fonctions du système et les données disponibles.

7.4 Fonction SY71: Tableau de référence BC/BIC

Lors de l'attribution d'ordres de paiement, l'adresse BIC (Bank Identifier Code) ou le numéro BC (numéro de clearing bancaire) de la banque bénéficiaire doit être fourni(e).

Le tableau de référence met à disposition des adresses BIC et des numéros BC actifs. Il est possible par ailleurs à l'aide de ce tableau de convertir des numéros BC en adresses BIC.

Le tableau est structuré comme suit:

Champ	**Grandeur de champ**
Adresse BIC	11 caractères
Code BC	10 caractères (max.)
Nom de la banque	105 caractères (max.)
Adresse de la banque	25 caractères (max.)

7.5 Fonction SY99: Test de communication

Cette fonction permet d'effectuer simplement un contrôle de communication et de connexion. Il est possible d'utiliser n'importe quel fichier pour ce test. Un dossier acheminé est immédiatement retourné sans aucune modification.

8. UN/EDIFACT

8.1 Avis de débit

Il est possible d'utiliser dans UN/EDIFACT des avis de débit collectifs reposant sur les Message Implementation Guidelines (MIG) et les lignes directrices du Corporate Reference Group (CRG).

Fonction	Avis
DEBMUL D96.A	Avis de débit collectif

Vous trouverez les Message Implementation Guidelines (MIG) sur la page d'accueil de SIX Payment Services, à l'adresse www.sic.ch.

Pour de plus amples informations sur les lignes directrices du Corporate Reference Group (CRG), veuillez vous adresser à la hotline d'UBS KeyDirect.

8.2 Avis de crédit

Il est possible d'utiliser dans UN/EDIFACT des avis de crédit individuels reposant sur les Message Implementation Guidelines (MIG) et les lignes directrices du Corporate Reference Group (CRG).

Fonction	Avis
CREEXT D91.2	Avis de crédit individuel

Vous trouverez les Message Implementation Guidelines (MIG) sur la page d'accueil de SIX Payment Services à l'adresse www.sic.ch.

Pour de plus amples informations sur les lignes directrices du Corporate Reference Group (CRG), veuillez vous adresser à la hotline d'UBS KeyDirect.

8.3 Soldes en compte et mouvements de compte

8.3.1 Fonction FINSTA Intraday

Les informations FINSTA Intraday reposent sur le message SWIFT MT942 Interim Transaction Report.

Cette fonction permet de livrer tous les mouvements de compte en suspens de la journée comme suit:

- Vous pouvez choisir n'importe quel intervalle dans la période de 24 heures comme heure de création des fichiers. Le plus petit intervalle est d'une demi-heure.
  (par défaut, les fichiers sont mis à disposition à 7h00, 11h00 et 15h00)

- Il existe deux types de mises à disposition pour ces fichiers:

  - **«Incrémental»** (par défaut)
    Seules les comptabilisations nouvellement accumulées sont consultées à chaque accès. Les comptabilisations n'apparaissent toujours qu'une seule fois par fichier (quantité d'écart).

  - **«Tout»**
    Tout le volume de données existant est téléchargé à chaque accès. Le fichier est rempli de manière cumulative, cela signifie que les données déjà chargées sont de nouveau transférées à chaque accès (quantité totale).

- Il est possible avec «Floor Limit» (valeur nulle par défaut) d'obtenir que soient livrées uniquement les informations présentant un montant identique ou supérieur à la limite souhaitée par le client.

- Il est possible de définir qu'un fichier doit toujours être établi à l'heure de création souhaitée, même si aucun mouvement n'a été observé, ou bien qu'un fichier doit être établi uniquement en présence de mouvements (par défaut).

8.3.2 Fonction FINSTA End of Day

Les informations FINSTA End of Day reposent sur le message SWIFT MT940 Customer Statement Message.

Avec cette fonction, vous obtenez une fois par jour à 8h00 le solde comptable de la veille, les comptabilisations, le solde à la date de valeur de la veille et les futures dates de valeur des mouvements déjà consignés.

Les soldes, les comptabilisations et les mouvements peuvent être mis à disposition pour chaque compte une fois par jour, dans un seul message ou plusieurs messages séparés.

Les mouvements rapportés avec les fonctions CREMUL, DEBMUL, CREADV ou DEBADV apparaissent dans FINSTA End of Day comme comptabilisations.

Les messages qui ne sont pas consultés sont ajoutés au fichier pendant un maximum de 45 jours et continuent d'être disponibles.

8.4 Avis de sécurité

UBS supporte le cryptage électronique et la signature électronique avec les fonctions suivantes:

Fonction	Description
AUTACK	Signature électronique reposant sur les propres certificats d'UBS (PKI)
KEYMAN	Clé publique et gestion de certificats
CIPHER	Cryptage des ordres de paiement reposant sur des certificats X.509

8.5 Ordres de paiement

Pour le transfert des ordres de paiement, les fonctions suivantes sont à votre disposition:

Fonction	Description
PAYMUL D.96A	Ordre groupé
PAYMUL D.96A online	Ordre individuel (paiement express)

Le traitement des ordres de paiement est conforme aux Message Implementation Guidelines (MIG) et aux lignes directrices du Corporate Reference Group (CRG).

Vous trouverez les Message Implementation Guidelines (MIG) sur la page d'accueil de SIX Payment Services à l'adresse www.sic.ch.

Pour de plus amples informations sur les lignes directrices du Corporate Reference Group (CRG), veuillez vous adresser à la hotline d'UBS KeyDirect.

8.6 Avis d'état

Pour la confirmation (OK / NOK) d'ordres de paiement transférés, les fonctions suivantes sont à votre disposition:

Fonction	Description
CONTRL light	Message de confirmation réception
CONTRL normal	Message de confirmation réception et syntaxe
BANSTA	Avis d'état syntaxe

Vous trouverez les spécifications détaillées relatives aux avis d'état sur la page d'accueil de SIX Payment Services à l'adresse www.sic.ch.

9. ISO 20022

9.1 Volume

Dans le cadre d'«ISO 20022 via UBS KeyDirect», UBS permet le transfert électronique d'ordres groupés au format ISO 20022.

Les ordres de paiement corrects sont directement traités, les ordres erronés sont refusés.

Les ordres de paiement non traités apparaissent sur un protocole d'erreurs.

L'ordre dans son ensemble ou certains paiements peuvent être révoqués, dans la mesure où les paiements n'ont pas encore été déclenchés.

ISO 20022 Reporting via UBS KeyDirect permet au client UBS de consulter auprès d'UBS ses informations de compte par voie électronique, au moyen de messages au format ISO 20022 XML. La condition est que le destinataire des informations de compte soit en mesure de traiter des messages au format ISO 20022 XML.

9.2 ISO 20022 - Transfert d'ordres groupés

9.2.1 Types de paiements

Les types de paiements suivants sont disponibles:

- Paiements ESR
- Paiements en CHF en Suisse
- Paiements en CHF / monnaie étrangère à l'étranger et paiements en monnaie étrangère en Suisse
- Paiements avec IBAN en Suisse et à l'étranger en CHF / monnaie étrangère
- Paiements en EUR dans SEPA
- Recouvrements directs SEPA Direct Debit

9.2.2 Fonctions de paiement

Pour l'attribution d'ordres de paiement, les fonctions suivantes sont à votre disposition:

Fonction	Description
PN01	Livraisons d'ordres de paiement au format ISO 20022, sans confirmation papier
PN02	Messages de retour ISO 20022 (protocole de traitement)
PN08	Livraisons de fichiers de recouvrement direct SEPA au format ISO 20022

9.3 ISO 20022 Reporting

9.3.1 Types d'informations

La prestation de service ISO 20022 Reporting via UBS KeyDirect permet au client UBS de consulter auprès d'UBS ses informations de compte via UBS KeyDirect. Il est possible avec cette prestation de service de consulter les informations d'agences UBS et d'autres banques en Suisse et à l'étranger.

Il convient au cas par cas de convenir avec l'institut financier correspondant les heures auxquelles les données concernées d'agences UBS ou de banques tierces sont disponibles.

9.3.2 Types d'informations

Pour la consultation d'informations de compte au format ISO 20022, les fonctions d'UBS KeyDirect suivantes sont disponibles:

CAMT052 (pour les données de relevé de compte de la journée)

Le message camt 052 correspond à l'ancien message MT941/942. MT941 comprenait et comprend (encore) le rapport des soldes ainsi que les mouvements de la journée. Ils englobent les débits et les crédits des comptes correspondants. Par ailleurs, le message camt 052 comporte des détails sur les différentes transactions effectuées au niveau des comptes.

Le rapport des mouvements Intraday camt.052 peut être consulté pendant 24 heures, à n'importe quel moment ou uniquement en présence d'un mouvement, aux heures définies par le client (la périodicité la plus courte est toutes les 15 minutes).

CAMT053 (les données de relevé de compte de la veille)

Le message camt 053 correspond aux anciens messages MT940 et MT 950. Il informe sur les mouvements comptabilisés au niveau des comptes concernés. Il comprend les mouvements comptabilisés, des détails sur les comptabilisations respectives ainsi que les avis de solde des comptes.

Le relevé de compte End of Day camt.053 est toujours mis à disposition le matin suivant le traitement de fin de journée, avant 8h00 généralement et concerne les informations de compte de la veille.

10. Supply Chain Solutions (SCS)

10.1 Volume

La solution de chaîne d'approvisionnement SCS (Supply Chain Solutions) via UBS KeyDirect permet aux clients UBS d'opérer un transfert électronique d'ordres de paiement (SCF Payment Order) et/ou d'informations relatives à des créances (Purchase Flex).

10.2 Formats

Les clients UBS doivent être en mesure, d'un point de vue technique, d'envoyer des avis au format Comma Separated Values (CSV) conformément aux directives de la SCS.

10.3 Types d'ordres

Les types d'ordres suivants peuvent être utilisés:

Type d'ordre	EBICS	X.Change	Remarques
Supply Chain Finance	XS3	SCFNRAIN	SCF Payment Order
Purchase Flex	XFA	FACAF	Address File
	XFB	FACFF	Facture File
	XFC	FACCF	Combination File (Address & Facture File)

11. Dispositions particulières

11.1 KeyDirect X.Change

Aux fins de légitimation vis-à-vis d'UBS, le client UBS reçoit pour la procédure d'authentification X.Change une clé CD ainsi qu'un mot de passe correspondant, non modifiable par le client.

L'ID KeyDirect est un numéro de séquence attribué définitivement à chaque client. Il est noté sur la déclaration concernant la connexion à UBS KeyDirect ou sur la feuille de compte correspondante.

La clé CD sert en interne à la réglementation d'autorisation logicielle pour l'utilisation d'UBS KeyDirect chez le client. La clé CD doit être conservée soigneusement et la clé CRT qu'elle contient ainsi que le mot de passe doivent être maintenus secrets et protégés contre tout usage abusif.

La clé privée sert en combinaison avec la clé publique à engendrer ce qu'on appelle des signatures numériques. Le client doit sauvegarder sa clé privée sur un support digne de confiance (p.ex. carte à puce) de telle sorte que la clé ne quitte jamais ce support. Par ailleurs, l'accès à la clé privée sauvegardée doit être protégé par un mot de passe personnel. L'affectation de la clé publique correspondante au client est confirmée par un certificat, lequel est délivré par une autorité de certification reconnue par UBS. L'ensemble de cette procédure est un mécanisme d'authentification numérique pouvant être utilisé à la place de la saisie du mot de passe vis-à-vis d'UBS.

11.2 KeyDirect EBICS

Afin de sécuriser la communication avec UBS, le client UBS utilise ses paires de clés pour la procédure EBICS (clé privée et clé publique) ainsi que la clé bancaire publique d'UBS.

Avant que le client UBS ne puisse utiliser EBICS, il doit contrôler l'exactitude de la clé bancaire publique employée. La clé bancaire publique valable (valeur de hachage) peut à tout moment être consultée sur www.ubs.com/keydirect ou en s'adressant à la hotline.

En outre, le client UBS doit envoyer à UBS les deux éléments publics de ses propres paires de clés comme valeur de hachage dans un courrier d'initialisation signé (lettre d'activation de la clé). UBS saisit les valeurs de hachage dans les systèmes d'UBS.

Ainsi la connexion via EBICS est validée pour l'ID KeyDirect correspondant. Ces paires de clés du client UBS servent à créer et vérifier lesdites signatures numériques ainsi qu'à chiffrer et déchiffrer les données du client. Le client doit sauvegarder sa clé privée sur un support digne de confiance (p.ex. carte à puce) de telle sorte que la clé ne quitte jamais ce support. Par ailleurs, l'accès à la clé privée sauvegardée doit être protégé par un mot de passe personnel.

Dans la mesure où le client UBS utilise des paires de clés qui ne sont pas générées, ni sauvegardées sur un support autorisé par UBS, le client assume dès lors l'entière responsabilité en cas d'éventuels dommages directs et indirects en résultant. Dans des cas exceptionnels sans support validé par UBS, UBS autorise exclusivement des connexions à partir d'une adresse IP fixe indiquée par le client. L'ID KeyDirect est un numéro de séquence attribué définitivement à chaque client. Il est noté sur la déclaration concernant la connexion à UBS KeyDirect ou sur la feuille de compte correspondante. La clé sauvegardée doit être conservée soigneusement par le client, maintenue secrète et protégée de tout usage abusif.

UBS ne fait aucune différence entre signature de transport (signature de la personne autorisée pour le transfert d'ordres de paiement à UBS) et signature de validation (signature de la personne autorisée pour la validation des ordres de paiement transmis à UBS). Les fichiers de paiement livrés par un utilisateur EBICS d'UBS sont donc immédiatement considérés comme validés. Il n'est pas nécessaire dans ce cas d'attendre une signature de validation. (Exception: DTA avec confirmation papier.)

11.3 Légitimation

Toute personne qui prouve son identité soit (i) avec une ID KeyDirect et le mot de passe correspondant soit (ii) avec une ID KeyDirect et un mécanisme d'authentification numérique (autolégitimation) est considérée par UBS comme un utilisateur autorisé; cela est applicable qu'il s'agisse ou non d'une personne effectivement habilitée par le client UBS.

UBS a reçu le mandat d'exécuter les ordres réceptionnés via UBS KeyDirect ainsi que de se conformer aux instructions et aux avis s'ils reposent sur un examen de légitimation correct; de tels ordres, instructions et avis sont considérés comme ayant été rédigés par le client UBS.

UBSit donc comme il se doit en obtempérant aux ordres réceptionnés ainsi qu'aux instructions et avis reçus dans le cadre de la relation commerciale. Si des ordres sont attribués à UBS via UBS KeyDirect, UBS est autorisée à refuser certains ordres à sa convenance en cas de défaut de couverture ou de dépassement de la limite de crédit convenue.

11.4 Adresse IP

Les clients ont la possibilité de déposer une adresse IP fixe sur le serveur d'UBS KeyDirect. Ainsi la connexion ne peut plus être mise en œuvre qu'avec cette adresse IP fixe.

11.5 Risques

L'accord de légitimation signifie que les risques sont supportés par le client UBS en cas de manipulations de son système informatique par des personnes non autorisées (y c. attaque virale et/ou mise en place d'un cheval de Troie), d'usage abusif d'un mot de passe, de la clé CRT ou du test de défi-réponse ou de la clé privée ou pour les risques liés au transfert de données.

En ce qui concerne les risques encourus, le client a conscience que les opérations via UBS KeyDirect passent par des dispositifs ouverts à la disposition de tout un chacun (par exemple réseaux de transfert de données publics et privés, serveur Internet, access provider).

Dans le cadre de l'utilisation d'UBS KeyDirect via Internet, un logiciel de sécurité est utilisé, permettant de chiffrer le contenu des données à transmettre, à l'exception de l'expéditeur et du destinataire. Toutefois le chiffrage ne saurait empêcher des manipulations ciblées du système informatique du client par des personnes non autorisées, notamment via Internet, ce que doit assumer le client.

Si une connexion est établie avec UBS par le biais d'UBS KeyDirect via Internet, le client est dans l'obligation aux fins de lutte contre les erreurs et les abus de surveiller l'exactitude de l'adresse UBS ainsi que du cryptage utilisé pour la transmission des données au moyen d'un symbole de sécurité.

En cas d'irrégularités, la connexion doit être immédiatement interrompue et les constats correspondants doivent être communiqués à UBS. Si le client UBS utilise des logiciels supplémentaires qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation d'UBS KeyDirect de telle manière qu'il viole son devoir de diligence ou se trouve en contradiction avec un tel devoir, le client assume alors tous les dommages résultant d'une telle violation.

Le client est en outre dans l'obligation de prendre les mesures de sécurité indispensables pour la sauvegarde d'éventuelles données enregistrées sur son système informatique.

11.6 Mentions légales / restrictions

Le client UBS prend acte du fait qu'UBS se voit contrainte, au vu de l'internationalisation et de la mondialisation des marchés, de doter de mentions légales et de restrictions les informations publiées par voie électronique ainsi que certaines prestations de services.

Avec l'avis correspondant, elles ont force obligatoire pour le client. Si le client ne souhaite pas les accepter, il doit immédiatement renoncer aux informations / prestations de services concernées. Vous pouvez consulter à tout moment auprès d'UBS le texte intégral des mentions et restrictions.

11.7 Blocage

Le client UBS peut faire bloquer l'accès aux prestations de services d'UBS KeyDirect auprès d'UBS. Si les clés employées par le client UBS ou leur protection par mot de passe sont menacées, le client UBS est dans l'obligation de révoquer immédiatement le certificat correspondant auprès de l'autorité de certification ayant délivré ce certificat. Ensuite, il doit immédiatement communiquer l'incident à UBS.

11.8 Réglementations

Il n'y a pas pour l'utilisation d'UBS KeyDirect de nécessité de la part d'UBS de vérifier une réglementation en matière de pouvoir de représentation côté client, sachant qu'UBS n'a pas besoin d'identifier les différents utilisateurs, mais les moyens de légitimation affectés au client UBS (ID KeyDirect avec mot de passe, clé privée certifiée ou non certifiée ou bien clé bancaire et clé de cryptage).

Par conséquent, il revient entièrement au client UBS d'adopter en interne une réglementation d'autorisation logicielle pour les utilisateurs d'UBS KeyDirect au moyen des clés CD qui lui ont été remises.

12. Hotline d'UBS KeyDirect

La hotline d'UBS KeyDirect 0848 807 848 est disponible pour les questions d'exploitation, les clarifications bancaires et tout problème.